

WARNING

Risk of electrical shock. Do not expose the device to water or moisture.

The device is a high-performance communications device designed for home and office environments. Do not use the device outdoors.

Keep the device in an environment between 0° C $\sim 40^{\circ}$ C $(32^{\circ}$ F $\sim 104^{\circ}$ F). To avoid overheating, do NOT place any object on top of the device.

Do not restrict the flow of air around the device. The manufacturer assumes no liabilities for damage caused by any improper use of the device..

DISCLAIMER

The manufacturer assumes no liabilities with respect to the contents of this document. The manufacturer also reserves the right to revise this document or update the content thereof without any obligation to notify any person of such revisions or amendments. Specifications subject to change without notice.

CAUTION

The cable distribution system should be grounded (earthed) in a accordance with ANS/NFPA 70, the National Electrical Code (NEC), in particular Section 820.93, Grounding of Outer Conductive Shield of a Coaxial Cable.

ATTENTION

Risque de choc électrique. Ne pas exposer l'appareil à l'eau ou à l'humidité. L'appareil est un dispositif de communication de haute performance conçu pour les environnements domestiques et de bureau. Ne pas utiliser l'appareil à l'extérieur. Gardez l'appareil dans un environnement entre 0°C ~ 40°C (32°F ~ 104°F). Pour éviter la surchauffe, ne placez aucun objet sur le dessus de l'appareil.

Ne pas restreindre la circulation d'air autour de l'appareil. Le fabricant décline toute responsabilité de dommages causés par une mauvaise utilisation de l'appareil.

AVERTISSEMENT

Le fabricant décline toute responsabilité concernant le contenu de ce document. Le fabricant se réserve le droit de réviser ce document ou mettre à jour le contenu de celuici sans aucune obligation de notifier toute personne de ces révisions ou modifications. Spécifications sujettes à modification sans préavis.

MISE EN GARDE

Le système de distribution par câble doit être mis à la terre conformément à ANS/NFPA 70, le Code national de l'électricité (NEC), en particulier l'article 820.93, Mise à la terre du blindage conducteur externe d'un câble coaxial.

Industry Canada statement

This device complies with ISED's licence-exempt RSSs. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Caution:

(i) the device for operation in the band 5150-5250 MHz is only for indoor use to reduce the potential for harmful interference to co-channel mobile satellite systems.

IC Radiation Exposure Statement:

This equipment complies with ISED radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with greater than **41cm** between the radiator & your body.

Déclaration d'Industrie Canada

Le présent appareil est conforme aux CNR d' ISED applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) le dispositif ne doit pas produire de brouillage préjudiciable, et (2) ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris un brouillage susceptible de provoquer un fonctionnement indésirable.

Attention:

i) le dispositif destiné à fonctionner dans la bande 5150-5250 MHz est destiné uniquement à une utilisation en intérieur afin de réduire le risque de brouillage préjudiciable des systèmes mobiles par satellite à co-canaux.

Déclaration d'Industrie Canada (IC) concernant l'exposition aux radiofréquences:

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements ISED établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé à plus de **41cm** entre le radiateur et votre corps.

FCC STATEMENTS

Federal Communication Commission Interference Statement

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions,may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- · Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between he equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC Caution:

Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment.

This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter

Operations in the 5.15-5.25GHz band are restricted to indoor usage only. This device meets all the other requirements specified in Part 15E, Section 15.407 of the FCC Rules

IMPORTANT NOTE:

FCC Radiation Exposure Statement:

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with minimum distance **36cm** between the radiator & your body.

Déclaration de la FCC

Déclaration d'interférence de la Commission fédérale de communication

Cet appareil est conforme à la section 15 de la réglementation de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes: (1) Cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles et (2) cet appareil doit accepter toutes les interférences reçues, y compris celles pouvant entraîner un fonctionnement indésirable.

Cet équipement a été testé et jugé conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre une énergie de radiofréquence et, si non installé et utilisé conformément aux instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que l'interférence ne se produira pas dans une installation particulière. Si cet appareil provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou de télévision, qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors tension, l'utilisateur est invité à essayer de corriger l'interférence par l'une des mesures suivantes:

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'appareil dans une prise sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté.

Avertissement de la FCC:

Les changements ou modifications non expressément approuvés par la partie responsable de la conformité pourrait annuler l'autorisation de l'usager à utiliser cet équipement.

Cet émetteur ne doit pas être situé au même endroit ou fonctionner en conjonction avec une autre antenne ou un autre émetteur.

Les opérations dans la bande 5.15-5.25GHz sont limitées à une utilisation en intérieur. Cet appareil est conforme à toutes les autres exigences spécifiées dans la section 15.407 de la partie 15E de la réglementation de la FCC.

INFORMATION IMPORTANTE:

Déclaration de la FCC concernant l'exposition aux radiofréquences:

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements définies par la FCC pour un environnement non-contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé à distance minimum de **36cm** entre la source de rayonnement et votre corps.

